

# **Comptes annuels 2014**

## **Présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC**

# Comptes annuels

## BILAN

	Annexe voir note	2014 CHF	2013 CHF
Liquidités		47'319'917.28	37'959'747.10
Titres	1	3'051'532.00	2'863'319.00
Créances utilisateurs de droits	2	861'390.85	843'175.95
Autres créances à court terme	3	1'719'271.03	1'665'111.14
Comptes de régularisation actifs	4	45'421.15	159'847.55
<b>Actif circulant</b>		<b>52'997'532.31</b>	<b>43'491'200.74</b>
Immobilisations corporelles	5	57'401.00	63'401.00
Immobilisations financières	6	13'515'102.70	19'059'905.40
<b>Actif immobilisé</b>		<b>13'572'503.70</b>	<b>19'123'306.40</b>
<b>Total actif</b>		<b>66'570'036.01</b>	<b>62'614'507.14</b>
<hr/>			
Dettes résultant de droits d'auteur	7	4'759'241.12	4'036'051.05
Autres dettes à court terme	8	595'427.69	1'461'351.95
Provisions à court terme	9	56'059'202.35	52'018'321.81
Comptes de régularisation passifs	10	322'843.32	418'707.21
<b>Engagements à court terme</b>		<b>61'736'714.48</b>	<b>57'934'432.02</b>
Provisions à long terme	11	4'833'321.53	4'680'075.12
<b>Engagements à long terme</b>		<b>4'833'321.53</b>	<b>4'680'075.12</b>
<b>Total engagements</b>		<b>66'570'036.01</b>	<b>62'614'507.14</b>
Capital social et réserves	12	0.00	0.00
<b>Fonds propres</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total passif</b>		<b>66'570'036.01</b>	<b>62'614'507.14</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

	Annexe voir note	2014 CHF	2013 CHF
Produit de la gestion collective obligatoire	13	66'434'762.26	61'987'068.66
Produit de la gestion collective facultative	14	2'783'960.22	3'396'457.47
Autres produits d'exploitation		1'353'139.75	1'246'788.92
Rabais d'associations		-5'816'498.33	-5'463'673.73
Indemnisation d'encaissement		-502'303.29	-522'918.11
<b>Produit net</b>		<b>64'253'060.61</b>	<b>60'643'723.21</b>
Répartition des droits d'auteur	15	-60'386'198.75	-56'630'321.84
Charges de personnel	16	-3'027'329.77	-2'997'433.32
Honoraires et frais comité/présidence/groupes de travail	17	-107'764.59	-129'532.88
Autres charges d'exploitation	18	-1'006'617.55	-1'112'968.49
Amortissements des immobilisations corporelles	5	-42'901.07	-59'568.89
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-64'570'811.73</b>	<b>-60'929'825.42</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-317'751.12</b>	<b>-286'102.21</b>
<b>Produits financiers</b>	19	<b>341'047.48</b>	<b>312'488.68</b>
<b>Charges financières</b>	19	<b>-23'296.36</b>	<b>-26'386.47</b>
<b>Résultat financier</b>		<b>317'751.12</b>	<b>286'102.21</b>
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Bénéfice annuel</b>	20	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

		<b>2014</b> CHF	<b>2013</b> CHF
Bénéfice annuel		0.00	0.00
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	+	42'901.07	59'568.89
Ajustement de valeur de titres	+/-	-188'213.00	61'070.00
Variation des provisions	+/-	4'194'126.95	3'580'018.01
Diminution/augmentation des créances utilisateurs de droits	+/-	-18'214.90	252'631.85
Diminution/augmentation des autres créances	+/-	-54'159.89	281'208.68
Diminution/augmentation des comptes de régularisation actifs	+/-	114'426.40	66'805.86
Augmentation/diminution des dettes résultant des droits d'auteur	+/-	723'190.07	-1'240'865.72
Augmentation/diminution des autres dettes à court terme	+/-	-865'924.26	-33'823.27
Augmentation/diminution des comptes de régularisation passifs	+/-	-95'863.89	46'307.66
<b>Entrées/sorties de liquidités provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>=</b>	<b>3'852'268.55</b>	<b>3'072'921.96</b>
Investissements dans des immobilisations corporelles	-	-36'901.07	-38'068.89
Désinvestissements d'immobilisations financières	+	5'544'802.70	5'047'316.00
<b>Entrées/sorties de liquidités provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>=</b>	<b>5'507'901.63</b>	<b>5'009'247.11</b>
<b>Entrées/sorties de liquidités provenant de l'activité de financement</b>	<b>=</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Variation des liquidités</b>		<b>9'360'170.18</b>	<b>8'082'169.07</b>
Etat du fonds:			
Etat des liquidités au 1.1.		37'959'747.10	29'877'578.03
Etat des liquidités au 31.12.		47'319'917.28	37'959'747.10
<b>Variation des liquidités</b>		<b>9'360'170.18</b>	<b>8'082'169.07</b>

# Annexe aux comptes annuels

## PRINCIPES DE LA PRÉSENTATION DES COMPTES

### Généralités

Les comptes annuels sont établis sur la base de critères économiques dans le respect des dispositions du Code des obligations suisse et conformément à l'ensemble des Recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC, en application du principe des coûts historiques. Les titres de l'actif circulant, évalués d'après le principe de la valeur du marché, constituent une exception.

Les présents comptes annuels 2014 et ceux de 2013 à titre de comparaison sont présentés pour la première fois et entièrement selon les Swiss GAAP RPC. Il n'y a pas de différences d'évaluation entre les comptes de l'année précédente, conformes aux dispositions du Code des obligations, et ceux établis selon les Swiss GAAP RPC.

### Organisation et activité

SUISSIMAGE gère certains droits sur les films et les œuvres audiovisuelles. Elle représente les auteurs, tels les scénaristes et réalisateurs, ainsi que les titulaires de droits, comme les producteurs de films. Nous avons le mandat légal de veiller à ce que ces ayants droit reçoivent une rémunération équitable pour l'utilisation de leurs œuvres dans le cadre de la gestion collective. SUISSIMAGE négocie avec les associations représentant les utilisateurs des tarifs qui fixent les conditions et les prix. Sur cette base, nous octroyons des licences à nos clients et percevons les redevances dues en contrepartie. Dans le domaine de la gestion collective obligatoire, les recettes d'une année sont réparties l'année suivante entre les utilisations de l'année d'encaissement. A cet effet, SUISSIMAGE assure le monitoring des utilisations effectives de son répertoire et compare ces données avec sa banque de données des œuvres dans laquelle sont enregistrées plus d'un million d'œuvres audiovisuelles et leurs ayants droit. De cette manière, les redevances perçues peuvent être réparties simplement, à peu de frais et précisément entre les ayants droit.

Grâce à des contrats de réciprocité conclus avec des sociétés sœurs étrangères, nous assurons que les ayants droit que nous représentons sont également rémunérés pour l'utilisation de leurs œuvres à l'étranger et inversement.

SUISSIMAGE est une société coopérative privée à but non lucratif. Elle dispose de l'autorisation de gestion requise, octroyée par la Confédération et est soumise à la surveillance de l'Institut fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI).

### Transactions avec des parties liées

On entend par partie liée toute personne physique ou morale qui peut exercer, de manière directe ou indirecte, une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'entité. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées. Les membres du comité et de la direction doivent être considérés comme des parties liées. Les membres du comité sont la

plupart du temps eux-mêmes membres de la coopérative ou des organes de membres de la coopérative. En toute logique, ils reçoivent par conséquent, outre des jetons de présence en leur qualité de membres du comité, également des redevances de droits d'auteur pour l'utilisation de leurs œuvres. Ces redevances se fondent toutefois sur le règlement de répartition dont le champ d'application est général. Les membres du comité ne bénéficient d'aucun avantage particulier.

Les autres quatre sociétés de gestion en Suisse, donc les sociétés sœurs de SUISSIMAGE, de même que sa fondation culturelle et sa fondation de solidarité ne doivent pas être considérées comme des parties liées puisqu'elles n'ont aucune influence sur les décisions de la coopérative SUISSIMAGE.

## PRINCIPES D'ÉVALUATION

### Liquidités

Les liquidités sont inscrites au bilan à la valeur nominale et se composent des soldes de caisse, d'avoirs sur comptes postaux et bancaires ainsi que de placements dont la durée est de trois mois au maximum.

### Titres (actif circulant)

Ce poste englobe les titres facilement négociables qui peuvent être aliénés en tout temps. Ils sont inscrits au bilan aux valeurs du marché.

### Créances

Les créances sont inscrites au bilan à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. Les risques de perte concrets sont pris en compte séparément. Les créances non recouvrables sont passées en perte.

### Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation servent à affecter les charges et produits à l'exercice au cours duquel ils ont été générés.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au maximum au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Les subventions à l'investissement sont déduites du coût d'acquisition ou de revient. L'amortissement s'effectue de manière linéaire sur toute la durée d'utilisation économique. Le seuil déterminant pour l'inscription à l'actif est de CHF 1000.–. La durée d'utilisation est fixée à quatre ans.

## Immobilisations financières

Les immobilisations financières représentent des obligations inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition.

## Dettes

Sont comptabilisés au poste «Dettes résultant de droits d'auteur» des droits qui ont été décomptés, mais qui n'ont pas encore pu être versés pour diverses raisons (p. ex. déclarations multiples divergentes). Tous les engagements sont évalués à la valeur nominale.

## Provisions (à court et à long terme)

Des provisions sont constituées lorsqu'un événement passé:

- génère une obligation probable,
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation,
- qu'il est possible d'estimer le montant de l'obligation de manière fiable.

L'évaluation s'effectue selon des critères économiques uniformes.

Les provisions qui ne sont pas suivies d'une sortie de fonds dans le délai d'un an sont affectées aux provisions à long terme.

## Fonds

Les fonds sont des moyens financiers affectés au financement de certaines tâches, qui font l'objet d'une comptabilité séparée. Les fonds sont inscrits au bilan sous fonds étrangers si l'utilisation des moyens financiers est imposée très précisément et qu'il existe un engagement externe. On part du principe que c'est le cas lorsque l'organe dirigeant de l'organisation n'a pas la compétence pour attribuer les moyens financiers à un objectif autre que celui qui était prédéterminé. Tous les autres fonds figurent au bilan sous fonds propres.

SUISSIMAGE ne dispose pas de tels fonds en ce moment.

## Impôts

Comme la loi prévoit que les sociétés de gestion ne doivent pas viser de but lucratif (art. 45 al. 3 LDA), il n'y a donc pas de conséquences fiscales.

## Chiffre d'affaires

Les produits résultant de la fourniture de prestations sont comptabilisés dès que la prestation a été fournie, que le montant des produits et celui des coûts peuvent être déterminés de manière fiable et que l'apport d'avantages économiques est probable. Comme la loi oblige les sociétés de gestion à établir des tarifs communs et à désigner un organe commun d'encaissement (art. 47 LDA), l'une des cinq sociétés suisses se charge, pour chaque tarif commun, de l'encaissement pour le compte de toutes et transfère les parts des quatre autres répertoires aux sociétés sœurs compétentes. Etant donné que ce transfert entre dans le cadre des affaires d'intermédiaires, seule la part propre, et non celles qui reviennent aux quatre autres sociétés sœurs, est indiquée en tant que chiffre d'affaires. Donc, nous appliquons le standard Swiss GAAP FER 3 chiffre 19 refondu avant son entrée officielle en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## Dépréciation d'actifs (impairment)

En présence de signes d'une dépréciation, on examine la valeur des actifs au jour du bilan. Si la valeur comptable dépasse la valeur réalisable, l'actif est réévalué jusqu'à la valeur réalisable. La valeur réalisable retenue est la plus élevée de la valeur nette du marché et de la valeur d'usage. La dépréciation de valeur est débitée au compte de résultat.

1

## Titres

	KCHF	2014	2013
<b>Etat au 1.1</b>		<b>2'863</b>	<b>2'924</b>
Entrées		0	0
Sorties		0	0
Ajustement de valeur		189	-61
<b>Etat au 31.12</b>		<b>3'052</b>	<b>2'863</b>

2

## Créances utilisateurs de droits

	KCHF	2014	2013
Créances utilisateurs de droits		901	883
Créances parties liées		0	0
Correction de valeur		-40	-40
<b>Total</b>		<b>861</b>	<b>843</b>

3

## Autres créances à court terme

	KCHF	2014	2013
Créances tiers		1'719	1'665
Créances parties liées		0	0
Correction de valeur		0	0
<b>Total</b>		<b>1'719</b>	<b>1'665</b>

4

## Comptes de régularisation actifs

	KCHF	2014	2013
Envers des tiers		45	160
Créances parties liées		0	0
<b>Total</b>		<b>45</b>	<b>160</b>

5

## Immobilisations corporelles

	KCHF	Mobilier	Parc informatique	Total
<b>Coût d'acquisition brut 2013</b>				
Etat au 1.1.2013		99	42	141
Entrées		13	25	38
Sorties		0	0	0
<b>Etat au 31.12.2013</b>		<b>112</b>	<b>67</b>	<b>179</b>
<b>Coût d'acquisition net</b>				
<b>Etat au 31.12.2013</b>		<b>112</b>	<b>67</b>	<b>179</b>
<b>Corrections de valeur cumulées</b>				
Etat au 1.1.2013		-40	-16	-56
Amortissements planifiés		-39	-21	-60
Dépréciations		0	0	0
Sorties		0	0	0
<b>Etat au 31.12.2013</b>		<b>-79</b>	<b>-37</b>	<b>-116</b>
<b>Valeur comptable au 31.12.2013</b>		<b>33</b>	<b>30</b>	<b>63</b>

<b>Coût d'acquisition brut 2014</b>			
Etat au 1.1.2014	112	67	179
Entrées	17	20	37
Sorties	0	0	0
<b>Etat au 31.12.2014</b>	<b>129</b>	<b>87</b>	<b>216</b>
<b>Coût d'acquisition net</b>			
<b>Etat au 31.12.2014</b>	<b>129</b>	<b>87</b>	<b>216</b>
<b>Corrections de valeur cumulées</b>			
Etat au 1.1.2014	-79	-37	-116
Amortissements planifiés	-26	-17	-43
Dépréciations	0	0	0
Sorties	0	0	0
<b>Etat au 31.12.2014</b>	<b>-105</b>	<b>-54</b>	<b>-159</b>
<b>Valeur comptable au 31.12.2014</b>	<b>24</b>	<b>33</b>	<b>57</b>

## 6

### Immobilisations financières

	KCHF	Immobilisations financières	Total
<b>Coût d'acquisition 2013</b>			
Etat au 1.1.2013	24'107		24'107
Entrées	1'000		1'000
Sorties	-6'047		-6'047
<b>Etat au 31.12.2013</b>	<b>19'060</b>		<b>19'060</b>
<b>Valeur comptable au 31.12.2013</b>	<b>19'060</b>		<b>19'060</b>
<b>Coût d'acquisition 2014</b>			
Etat au 1.1.2014	19'060		19'060
Entrées	7'500		7'500
Sorties	-13'045		-13'045
<b>Etat au 31.12.2014</b>	<b>13'515</b>		<b>13'515</b>
<b>Valeur comptable au 31.12.2014</b>	<b>13'515</b>		<b>13'515</b>

## 7

### Dettes résultant de droits d'auteur

	KCHF	2014	2013
Dettes résultant de droits d'auteur/tiers		4'759	4'036
Dettes résultant de droits d'auteur/parties liées		0	0
<b>Total</b>		<b>4'759</b>	<b>4'036</b>

## 8

### Autres dettes à court terme

	KCHF	2014	2013
Dettes envers des tiers		595	1'461
Dettes envers des caisses de pension		0	0
Dettes envers des parties liées		0	0
<b>Total</b>		<b>595</b>	<b>1'461</b>

Il s'agit de produits des tarifs communs qui reviennent aux quatre sociétés sœurs, mais qui n'ont pas encore été transférés.

## 9

### Provisions à court terme

	KCHF	2014	2013
Montant initial produit de la gestion non encore réparti (TC) au 1.1		50'233	46'768
Utilisation pour répartition droits d'auteur (décompte ordinaire 2013)		-50'233	-46'768
Constitution de provisions avec effet sur le résultat: apport pour répartition l'année suivante:			
pour les tarifs communs 1-3		48'192	46'378
pour les tarifs communs 4 et 12		10'431	8'094
pour les tarifs communs 5 et 6		139	197
pour les tarifs communs 7 et 9		1'354	1'331
<b>Total constitution avec effet sur le résultat</b>		<b>60'116</b>	<b>56'000</b>
frais administratifs		-2'514	-2'767
transfert acomptes SSA		-3'229	-3'000
<b>Montant final produit de la gestion non encore réparti (TC) au 31.12</b>		<b>54'373</b>	<b>50'233</b>
Montant initial autres provisions (gestion collective facultative) au 1.1		1'785	1'939
Constitution avec effet sur le résultat		737	827
Utilisation		-836	-981
Dissolution avec effet sur le résultat		0	0
<b>Montant final autres provisions (gestion collective facultative) au 31.12</b>		<b>1'686</b>	<b>1'785</b>
Somme dévolue comme suit:			
droits de diffusion/VoD		977	1'019
sociétés sœurs suisses		83	99
étranger		556	588
«pot collectif étranger»		70	79
<b>Total provisions à court terme</b>		<b>56'059</b>	<b>52'018</b>

Sont comptabilisées au poste «provisions à court terme» essentiellement les recettes provenant des tarifs communs («produit des tarifs communs non encore réparti») qui ne peuvent être réparties que l'année suivante, lorsque l'on connaît les recettes totales à disposition pour la répartition et que l'on a procédé à la saisie des déclarations d'œuvres et des utilisations déterminantes pour la répartition. Les provisions ainsi constituées sont donc à chaque fois intégralement dissoutes et réparties l'année suivante sous «décompte ordinaire».

En revanche, les recettes provenant de la gestion collective facultative et de l'étranger sont, en règle générale, transférées aux ayants droit l'année où elles ont été perçues. Toutefois, si de telles recettes parviennent vers la fin de l'année et qu'elles ne peuvent plus être réparties la même année pour des raisons de temps, elles sont également mises en réserve sous cette rubrique («autres provisions provenant de la gestion collective facultative») et transférées aux ayants droit l'année suivante.

**Détails relatifs au décompte ordinaire 2013 (dissolution des provisions de l'année précédente provenant des tarifs communs)**

<i>KCHF</i>	<b>TC 1 – 3</b>	<b>TC 4 + 12</b>	<b>TC 5</b>	<b>TC 6</b>	<b>TC 7 + 9</b>	<b>Total</b>
<b>Brut</b>	<b>46'378</b>	<b>8'094</b>	<b>83</b>	<b>114</b>	<b>1'331</b>	<b>56'000</b>
Frais administratifs 2013	-2'291	-400	-4	-5	-66	-2'766
Contributions aux Fonds 2013 (10%)	-4'409	-769	-8	-11	-127	-5'324
<b>Net</b>	<b>39'678</b>	<b>6'925</b>	<b>71</b>	<b>98</b>	<b>1'138</b>	<b>47'910</b>
Part CRT (organismes de diffusion)	-19'839	-1'783	0	0	-379	-22'001
Part SSA pour les œuvres francophones	-2'656	-802	-9	-12	-99	-3'578
Forfait GüFA pour films pornographiques	-1	-15	-6	0	0	-22
<b>Somme de répartition</b>	<b>17'182</b>	<b>4'325</b>	<b>56</b>	<b>86</b>	<b>660</b>	<b>22'309</b>
Supplément provenant des TC 6			86	-86		
Provisions pour erreurs	-171	-82	-10	0	-20	-283
Provisions pour revendications tardives, soit:	-600	-300	-30	0	-12	-942
01.07.2014 – 30.06.2015: 80%	480	240	24	0	10	754
01.07.2015 – 31.12.2019: 20%	120	60	6	0	2	188
<b>Somme de répartition ordinaire pour la répartition individuelle</b>	<b>16'411</b>	<b>3'943</b>	<b>102</b>	<b>0</b>	<b>628</b>	<b>21'084</b>
Attribution 1% TC 4 à TC 7 (art. 14.1 RR)	0	-39	0	0	39	0
Supplément provenant des TC 5/6	0	102	-102	0	0	0
Dissolution de provisions non utilisées	6	68	0	0	1	75
<b>Somme de répartition totale pour la répartition individuelle</b>	<b>16'417</b>	<b>4'074</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>668</b>	<b>21'159</b>
Compensation SSA auteurs francophones	129	-40	0	0	-66	23
<b>Total répartition individuelle SUISSIMAGE</b>	<b>16'546</b>	<b>4'034</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>602</b>	<b>21'182</b>

## 10

**Comptes de régularisation passifs**

	KCHF	2014	2013
Comptes de régularisation passifs		269	348
Comptes courants		-6	-1
Régularisation des avoirs vacances		60	72
<b>Total</b>		<b>323</b>	<b>419</b>

## 11

**Provisions à long terme**

	KCHF	2014	2013
Montant initial provisions pour revendications tardives au 1.1		2'638	2'831
Constitution de provisions avec effet sur le résultat		942	942
Utilisation pour décomptes complémentaires		-746	-693
Dissolution avec effet sur le résultat par décompte ordinaire		-66	-303
Dissolution avec effet sur le résultat par décompte extraordinaire		-130	-139
<b>Montant final provisions pour revendications tardives au 31.12</b>		<b>2'638</b>	<b>2'638</b>
Montant initial provisions pour erreurs au 1.1.		2'042	1'581
Constitution de provisions avec effet sur le résultat		284	259
Apport créances non réclamées		109	377
Apport sommes en retour		1	0
Utilisation (paiements)		-8	-4
Dissolution avec effet sur le résultat par décompte ordinaire		-3	0
Dissolution avec effet sur le résultat par décompte extraordinaire		-230	-171
<b>Montant final provisions pour erreurs au 31.12</b>		<b>2'195</b>	<b>2'042</b>
<b>Total provisions à long terme</b>		<b>4'833</b>	<b>4'680</b>

Concernant les «provisions à long terme»: les droits vis-à-vis de SUISSIMAGE se prescrivent par cinq ans à compter du décompte ordinaire. Par conséquent, à chaque décompte ordinaire, le comité fixe pour les différents domaines de répartition un montant qui sera déduit de la somme de répartition et versé à un fonds de réserve pour revendications tardives. Un autre montant de la somme de répartition est mis de côté en cas d'erreurs. Les provisions non utilisées sont dissoutes à l'expiration du délai de prescription de cinq ans et affectées à la répartition, donc aux ayants droit.

## 12

**Fonds propres**

SUISSIMAGE ne dispose ni d'un capital social ni de réserves puisque tout est versé aux ayants droit.

**Produit de la gestion collective obligatoire**

<b>Encaissement par SUISSIMAGE</b> KCHF	<b>TC 1</b> Retransmission par câble	<b>TC 2a</b> Retransmission par réémetteurs	<b>TC 2b</b> Retransmission sur des réseaux IP	<b>TC 7</b> Utilisation scolaire	<b>TC 12*</b> Location de capa- cité de mémoire
<b>Recettes totales</b>	<b>93'242</b>	<b>165</b>	<b>1'981</b>	<b>1'852</b>	<b>14'538</b>
Moins les parts étrangères au tarif	-1'478	0	0	-60	-291
Pour ventilation entre sociétés sœurs suisses	91'764	165	1'981	1'792	14'247
Parts de chaque société au tarif (sans les parts étrangères):					
SUISA	15'829	29	188	216	1'352
ProLitteris	6'452	12	105	97	759
SSA	3'011	5	53	49	379
SWISSPERFORM	22'941	41	495	448	3'562
<b>SUISSIMAGE</b>	<b>43'530</b>	<b>78</b>	<b>1'139</b>	<b>982</b>	<b>8'195</b>
Année précédente	41'738	130	1'139	951	5'757

<b>Encaissement par une société sœur suisse</b> KCHF	<b>TC 3a/b</b> Réception d'émissions Billag/SUISA	<b>TC 4</b> Copie privée: supports vierges SUISA	<b>TC 4d</b> Copie privée: disques durs SUISA	<b>TC 4e**</b> Copie privée: portables SUISA	<b>TC 4e</b> Copie privée: tablettes SUISA
<b>Part de SUISSIMAGE</b>	<b>3'444</b>	<b>747</b>	<b>853</b>	<b>213</b>	<b>423</b>
Année précédente	3'371	1'109	1'144	0	85

<b>Encaissement par une société sœur suisse</b> KCHF	<b>TC 5</b> Location vidéothèques SUISA	<b>TC 6a/b</b> Location bibliothèques ProLitteris	<b>TC 9</b> Réseaux numé- riques internes ProLitteris	<b>TC 11***</b> Utilisations d'archives SWISSPERFORM	<b>TC 13***</b> Utilisation de droits orphelins SWISSPERFORM
<b>Part de SUISSIMAGE</b>	<b>36</b>	<b>103</b>	<b>372</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Année précédente	83	114	379	0	0

\* Dans son arrêt rendu le 27 juin 2014, le Tribunal administratif fédéral a décidé de ne pas entrer en matière sur un recours de ProSiebenSat.1 Media AG contre la décision d'approbation de la CAF du 17 décembre 2012 concernant le TC 12. Le jugement étant définitif, il n'a pas fallu constituer de provisions.

\*\* Un accord étant intervenu le 10 juillet 2014 entre les sociétés de gestion et les associations d'utilisateurs, les recours contre les décisions d'approbation de la CAF concernant le TC 4e relatif aux téléphones portables pour les périodes 2010–2011 et 2012–2013 ont été retirés et un versement forfaitaire a été convenu pour les années passées (2010–2013). Simultanément, on s'est mis d'accord sur des tarifs pour la période 2014–2016. La facturation a eu lieu et le paiement est attendu.

\*\*\* Le tarif commun 11 permet d'octroyer des licences pour des enregistrements d'archives des organismes de diffusion (art. 22a LDA) et le tarif commun 13 fait de même pour des œuvres orphelines (art. 22b LDA). En 2014 à nouveau, il n'y a pas eu d'utilisation soumise à redevance dans ces deux domaines, qui n'enregistrent par conséquent pas de recettes.

Dans le cas des tarifs communs pour lesquels SUISSIMAGE réalise l'encaissement, les recettes indiquées ne contiennent que ses parts propres, celles des quatre sociétés sœurs devant être classées parmi les affaires d'intermédiaires.

**Produit de la gestion collective facultative**

Produits d'autres droits d'auteur: droits de diffusion/Vod KCHF 1496,4 (KCHF 1707,6); sociétés sœurs suisses KCHF 205,9 (KCHF 268,3); sociétés sœurs étrangères KCHF 1005,6 (KCHF 1295,1; «pot collectif étranger» KCHF 76,0 (KCHF 125,4).

15

### Répartition/transfert de droits d'auteur provenant de recettes de l'exercice

KCHF	2014	2013
Acomptes forfait SSA	3'230	3'000
<b>Total gestion collective obligatoire</b>	<b>3'230</b>	<b>3'000</b>
Transfert des droits de diffusion	1'458	1'632
Transfert aux sociétés sœurs suisses	133	184
Transfert des recettes de l'étranger	450	707
Transfert du «pot collectif étranger»	6	47
Apport à «autres provisions»	737	827
<b>Total gestion collective facultative</b>	<b>2'784</b>	<b>3'397</b>
<b>A: Produits déjà versés durant l'exercice</b>	<b>6'014</b>	<b>6'397</b>
Apport à la provision «produit de la gestion non encore réparti»	54'372	50'233
<b>B: Produits à répartir l'année suivante</b>	<b>54'372</b>	<b>50'233</b>
<b>Total répartition de produits provenant de l'exercice</b>	<b>60'386</b>	<b>56'630</b>

Les parts encaissées pour le compte des quatre sociétés sœurs dans le cadre des tarifs communs et qui leur ont été virées sont traitées comme faisant partie des affaires d'intermédiaires et seules les propres parts sont indiquées en tant que chiffre d'affaires.

16

### Charges de personnel

KCHF	2014	2013
Salaires*	2'676	2'613
Prestations sociales**	546	564
Autres charges de personnel	3	2
Remboursements partiels (organisations tierces/assurances)	-198	-183
<b>Total charges de personnel</b>	<b>3'027</b>	<b>2'996</b>

\* Le salaire annuel brut du directeur s'est élevé à KCHF 206,5 (KCHF 201,6). La masse salariale brute des trois membres de la direction (2,6 postes) a atteint au total KCHF 442,4 (KCHF 417,5) durant l'exercice. Le rapport entre le salaire le plus bas et le salaire le plus élevé était de 1:3,3. SUISSIMAGE prend à sa charge 65% des cotisations LPP de tous ses collaborateurs. Il n'y a pas eu de transactions avec des membres de la direction.

\*\* Dont KCHF 280,1 pour la prévoyance du personnel (KCHF 272,6).

Total nombre de postes à plein temps: 26,7 (26,2)

### Prévoyance en faveur du personnel

Concernant la prévoyance professionnelle, un contrat d'affiliation a été conclu auprès de la fondation de prévoyance VFA/FPA en faveur du personnel de SUISSIMAGE avec un plan de prévoyance fondé sur la primauté des cotisations:

Groupe des assurés: cinéma et audiovisuel
Nombre de collaborateurs: env. 1'800
Caisse de prévoyance: VFA/FPA
Primauté: cotisations

La fondation de prévoyance VFA/FPA est une institution collective qui s'apparente à une solution d'assurance complète pour laquelle un découvert n'est pas possible et dont la réserve de fluctuation de valeur est réassurée par AXA. Les risques de vieillesse, de décès et d'invalidité sont réassurés par un contrat d'assurance auprès d'AXA Vie SA.

### Avantage économique / engagement économique et charges de prévoyance

KCHF	2013	2012
Excédent de couverture (taux de couverture)	103,40%	104,82%

Le chiffre pour 2014 n'est pas encore disponible.

KCHF	2014	2013
Charges de prévoyance dans les charges de personnel	280	273

17

### Honoraires et frais comité/présidence/groupes de travail

Le montant de KCHF 107,8 (KCHF 129,5) inclut tous les honoraires et frais pour quatre séances du comité (onze personnes), des séances de groupes de travail auxquelles participaient des membres du comité, plusieurs séances de la présidence (trois personnes) ainsi que diverses obligations de la présidente ou des vice-présidents vis-à-vis des autorités et de sociétés sœurs. La plupart des membres du comité ou leurs entreprises sont aussi membres de la coopérative. En toute logique, ils reçoivent par conséquent, outre des jetons de présence en leur qualité de membres du comité, également des redevances de droits d'auteur pour l'utilisation de leurs œuvres. Ces redevances se fondent toutefois sur le règlement de répartition dont le champ d'application est général. Les membres du comité ne bénéficient d'aucun avantage particulier.

18

### Autres charges d'exploitation

KCHF	2014	2013
Loyers	234	234
Primes d'assurances	7	3
Frais d'énergie	8	9
Entretien et réparations	20	18
Autres frais administratifs	359	391
Frais d'informatique	219	268
RP/publicité/assemblée générale	160	190
<b>Total autres charges d'exploitation</b>	<b>1'007</b>	<b>1'113</b>

19

### Résultat financier

KCHF	2014	2013
Intérêts du capital	388	278
Gain de change	-47	34
Autres produits financiers	0	0
<b>Total produits financiers</b>	<b>341</b>	<b>312</b>
Perte de change	0	0
Autres charges financières	23	26
<b>Total charges financières</b>	<b>23</b>	<b>26</b>

20

### Art. 45 al. 3 LDA

Conformément à l'art. 45 al. 3 LDA les sociétés de gestion ne doivent pas viser de but lucratif.

## AUTRES INFORMATIONS

### Conventions à long terme

KCHF	2014	2013
Contrat de bail objet Neuengasse 23, Bern	394	590
Contrat de bail objet Neuengasse 21, Bern	22	22
Contrat de bail objet Rasude 2, Lausanne	261	309
<b>Total conventions à long terme</b>	<b>677</b>	<b>921</b>

*Le contrat de bail pour les bureaux de Berne dure jusqu'au 31 décembre 2016 et des paiements trimestriels sont dûs à hauteur de CHF 49'200. Le contrat de bail pour les bureaux de Lausanne dure jusqu'au 30 juin 2020 et un paiement annuel est dû à hauteur de CHF 47'532.*

*Les comptes annuels ont été approuvés par le comité le 12 février 2015. Depuis la date de clôture et jusqu'à cette date, aucun événement n'est survenu qui puisse affecter la pertinence des comptes annuels de manière significative.*

# Rapport de l'organe de révision



Rapport du réviseur  
au Comité de  
SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'oeuvres audiovisuelles  
Berne

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'oeuvres audiovisuelles, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

#### Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la norme Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement de comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en accord avec les normes Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, Postfach, 3001 Bern  
Telefon: +41 58 792 75 00, Telefax: +41 58 792 75 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

PricewaterhouseCoopers AG

Oliver Kuntze  
Expert-réviseur

Esther Martinez  
Expert-réviseur

Berne, le 13 mars 2015

#### Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de flux de trésorerie et annexe)

**SUISSIMAGE**

Bern +41 31 313 36 36, Lausanne +41 21 323 59 44  
mail@suissimage.ch, www.suissimage.ch

**Schweizerische Genossenschaft für Urheberrechte an audiovisuellen Werken**  
**Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles**  
**Cooperativa svizzera per i diritti d'autore di opere audiovisive**  
**Cooperativa svizra per ils dretgs d'auturs d'ovras audiovisualas**